

Règlement du Grand Jeu Promod

« Sea, Style & Sun* »

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société Promod, SAS au capital de 11 944 812 € dont le siège social est situé Chemin du Verseau - 59700 Marcq-en-Barœul, immatriculée sous le numéro 685 420 606 au RCS de LILLE METROPOLE (ci-après la « Société Organisatrice ») organise en France un **jeu gratuit sans obligation d'achat**, intitulé « Sea, Style & Sun* » (Ci-après le « Jeu »).

Ce Jeu est accessible depuis l'url www.promod-jeu.fr (Ci-après le « Site ») **du 30 Mai 2016, 10h au 13 juin 2016, minuit**. La mécanique du jeu s'appuie sur un service de création de sélections Produits appelé « Mood », de partage et de vote géré par Wemood Agency, SAS au capital de 10 526 euros, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 80993508300018 et dont le siège se situe au 40 avenue Guy De Collongue - 69130 ÉCULLY ci-après dénommée « Wemood ».

Article 2 - DEFINITIONS

Dans le présent règlement, chacune des expressions ci-dessous aura la signification précisée dans sa définition :

« Inscription » : opération par laquelle le visiteur qui accède au Jeu pour la première fois renseigne un formulaire pour valider sa participation en indiquant ses coordonnées complètes et en acceptant le règlement du jeu ainsi que les CGU de Wemood. Il devient ainsi Participant.

« Participant » : personne qui participe au Jeu, proposé par la Société organisatrice sur son site et qui, pour se faire, a dûment complété un formulaire d'Inscription ou qui a accepté de participer en utilisant ses identifiants de connexion Facebook.

« Site » : le site web édité par la Société organisatrice accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.promod-jeu.fr> directement et depuis le site www.promod.fr ou par tout autre URL, hyperlien, onglet ou bouton apposé sur un autre site et redirigeant vers le Site.

« Mood » : correspond à la sélection de produits Promod réalisée et publiée par le Participant par l'intermédiaire du Jeu et mis en forme de manière créative en utilisant le service d'édition de Moods de l'agence Wemood Agency, en incluant tous ses éléments et notamment ses photographies, liens hypertextes, commentaires, présentés dans un même ensemble cohérent.

« Créateur » : Participant créant un « Mood ».

« Votant » : Participant votant pour une ou plusieurs « Mood » réalisé par des Créateurs.

Il est précisé que le jeu est hébergé par la société WeMood Agency chez Google Ireland Limited, Gordon House, Barrow Street, Dublin 4, IRLANDE

*Mer, Style et Soleil

Article 3 – LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est réservé exclusivement à toute personne physique majeure et résidant, ou ayant son adresse habituelle, en France métropolitaine ou au Luxembourg.

La participation est strictement nominative et une seule Inscription est autorisée par foyer (même adresse). Chaque personne inscrite est autorisée à participer en statut de créateur de Mood ou de Votant. Les Créateurs ne peuvent créer qu'un seul Mood durant toute la durée du jeu.

Les Votants quant à eux peuvent voter pour plusieurs Mood mais 1 seule fois par Mood.

Le Jeu est organisé sur le territoire français et de fait est soumis à la loi française.

Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct ou indirect, à titre occasionnel ou permanent, avec la Société Organisatrice, ses partenaires et leurs filiales, toute société Participant à l'organisation et à la diffusion du Jeu, ainsi que les personnes ayant des liens de parenté directs avec les personnels et/ou collaborateurs de la Société Organisatrice.

Article 4 – ACCES AU JEU

Préalablement à la participation au Jeu, chaque Participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, et de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : www.promod-jeu.fr

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site. L'utilisation de processus automatisé ou de multi-inscriptions est interdite.

Pour participer au grand jeu « Sea, Style & Sun*» en tant que Créateur et/ou Votant il est nécessaire de :

- i. S'inscrire pour créer un compte WeMood pendant toute la durée du jeu indiqué en article 1 à l'URL suivante : www.promod-jeu.fr.
Il est aussi possible pour les personnes ayant déjà un compte sur <https://www.wemood.co>, site de WeeMood Agency, de se connecter directement en acceptant le règlement du Jeu. Les Champs obligatoires étant les suivants : Genre, nom, prénom, pays, adresse email, Pseudo à choisir et Mot de passe.
- ii. Créer une sélection de produits Promod appelé ici Mood (créateur) et/ou voter pour un ou plusieurs moods (Votant). Le participant peut à la fois être Votant et Créateur.

*Mer, Style et Soleil

- iii. **IMPORTANT** : Confirmer sa participation au Jeu avant le 13 juin minuit en cliquant dans l'email de confirmation d'inscription qui lui a été envoyé à la création de son compte.

Article 5 - MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu repose sur le principe d'une création unique le « mood » par Créateur. A toutes fins utiles, il est ici précisé que le bon déroulement de l'opération suppose nécessairement la création d'au moins 5 moods différents. A défaut, la Société organisatrice se réserve le droit d'annuler le Jeu.

Dès la première page du jeu, le Participant pourra choisir s'il veut devenir Votant ou Créateur. Selon le choix retenu par le Participant, le déroulement du jeu s'effectue selon deux accès différents :

- **Je crée ma Sélection produits (Créateur) :**
 - S'inscrire selon les modalités d'accès au jeu prévues à l'article 4
 - Créer son mood en choisissant un modèle, ou Template de mood.
 - Sélectionner des produits Promod en cliquant sur les cases du modèle puis sur en recherchant des produits Promod au sein d'un catalogue de produits Promod proposé. (Avec la possibilité de rechercher par mot clé ou catégorie de produits). Il est aussi possible de sélectionner des vignettes décoratives mis à disposition dans la catégorie « éléments de décoration ». Il est possible une fois le produit choisi de repositionner, zoomer, de-zoomer sur la photo.
 - Enregistrer et publier sa sélection en cliquant sur le bouton Publier.

Une fois le mood créé le Créateur peut inviter ses ami(e)s à voter pour sa création en partageant son mood sur Facebook Twitter ou en leur envoyer un email en indiquant directement leur adresse email sur le site du jeu.

L'invitation d'amis peut se faire à l'étape suivant la création et la publication de son mood ou à posteriori en accédant à son mood depuis la rubrique « Ma Sélection ».

Le créateur participant garantit avoir averti son ou ses votants de sa participation à ce jeu et leur désignation en tant que tel. Il garantit à la société organisatrice qu'il a obtenu l'accord de son ou ses votants pour communiquer son adresse email dans le cadre du jeu.

A tous moments, le créateur peut visualiser de nouveau sa création, en cliquant sur « Ma Sélection » dans la barre de navigation en haut et partager de nouveau son Mood. Il peut également visualiser son nombre de vote et son classement.

Les Participants sont informés que la participation n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à la Société organisatrice et non à Facebook. Les informations recueillies ne seront utilisées que par la Société organisatrice dans les conditions définies dans le présent règlement.

En acceptant ce règlement, tous les Participants libèrent Facebook de toutes responsabilités.

- **Je vote ! (Votant) :**

Le Votant peut choisir un mood parmi tous ceux réalisés ou faire une recherche dans l'espace dédié et choisir parmi les plus populaires ou les plus récents, dans la rubrique « Votez ».

*Mer, Style et Soleil

Le Votant attribue un vote au(x) mood(s) de son choix en cliquant sur le pictogramme en forme de cœur situé en bas à gauche du mood. Un seul vote suffit pour participer au Tirage au sort. Néanmoins, le votant a la possibilité de donner ses votes à plusieurs moods.

Le Votant peut également inviter ses ami(e)s à voter. Il lui suffit de cliquer sur le pictogramme « Partager » en bas à gauche du mood, puis ensuite de partager sur Facebook, Twitter ou de renseigner leur adresse email. A cette fin, le Votant garantit à la société organisatrice qu'il a obtenu l'accord de ses ami(e)s pour communiquer leur adresse email dans le cadre du jeu.

Article 6 - NON RESPECT DU REGLEMENT ET DES MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation et de la dotation que le Participant aurait pu éventuellement gagner.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les Participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du Participant. Toute Inscription incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de l'Inscription sur le Site faisant foi) ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

Article 7 – DESIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

Pour les Créateurs :

5 gagnants seront sélectionnés parmi les 20 créateurs ayant obtenus le plus de votes sur leur mood, par le jury Promod selon les critères suivants, (sans forcément que tous les critères soient remplis) :

- Le style du « Mix & Match » proposé (de l'association des produits)
- L'harmonie globale de la composition.

*Mer, Style et Soleil

- L'originalité et la créativité de la composition (Utilisation du zoom, disposition des produits, utilisation d'éléments décoratifs mis à disposition).

Le jury Promod fera son choix à partir du 14 juin et prendra contact avec les gagnants par email.

Pour valider leur gain les participants seront invités à contacter Promod par email à service@promod.fr, en indiquant avant le 21 Juin, leur numéro de téléphone, leur adresse postale afin de convenir d'un rendez-vous pour récupérer ses dotations (sa valise + sa carte cadeau) dans la boutique Promod la plus proche. Toutes coordonnées ne répondant pas aux conditions de participations visées à l'article 3 de ce règlement mèneront à l'annulation de la participation et à attribution du gain. Un nouveau gagnant sera alors sélectionné.

La liste finale des 5 gagnants sera confirmée le 22 juin 2016 au plus tard. Elle pourra faire l'objet d'une publication conformément aux termes de l'article 8 ci-dessous.

Pour les Votants :

Tout Participant ayant complété correctement le formulaire d'inscription, confirmé son inscription et voter pour au moins un mood participera au tirage au sort final qui déterminera les 50 gagnants. **Le tirage au sort final sera effectué le 14 juin 2016 par la Société Organisatrice en son siège social à l'effet de désigner les gagnants. La liste des gagnants pourra faire l'objet d'une publication conformément aux termes de l'article 8 ci-dessous.**

Les gagnants seront informés et recevront automatiquement par courrier électronique, aux coordonnées qu'ils auront indiquées dans le formulaire d'inscription dans les 14 jours à compter de la date du tirage au sort, leur cadeau.

Article 8 – DOTATION

Pour les 5 créateurs désignés gagnants, 5 valises à remplir avec 200€ de shopping Promod soit :

- **5 Valises personnalisées Promod (68.5 cm x 48 cm x 28.5 cm) d'une valeur unitaire commerciale de 119€ ;**
- **5 cartes cadeaux de 200€.**

Soit une valeur totale de 1 595 €. Les valises et les cartes cadeaux seront mises à disposition des gagnants dans la boutique Promod de leur choix en France ou au Luxembourg. Afin de permettre la récupération de sa dotation en boutique un email se sera envoyé aux gagnants à l'adresse indiquée lors de son inscription. Si toutefois l'adresse email renseignée n'est pas valide, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable et le lot sera alors perdu.

Pour les Votants, le Tirage au sort final est doté des lots suivants :

50 cartes cadeaux de 20€ par jour sous forme d'e-cartes cadeaux envoyées par email à l'adresse email indiquée lors de la participation. Si toutefois l'adresse email renseignée n'est pas valide, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable et le lot sera alors perdu.

*Mer, Style et Soleil

Les lots ne sont ni remboursables, en tout ou partie, ni échangeables. Aucune contrepartie notamment monétaire des lots ne pourra être demandée ni ne sera accordée aux gagnants par la Société Organisatrice.

Promod ne pourrait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

Les cartes cadeaux et e-carte cadeaux sont valables en boutiques Promod et sur le site www.promod.fr. L'e-carte cadeau permet au gagnant de régler un montant égal à sa valeur ou supérieur moyennant le règlement du complément. Les e-cartes cadeaux ne sont pas échangeables contre des espèces et ne sont pas remplacées en cas de perte ou vol. En cas de retour, votre e-carte cadeau sera remboursée sous forme d'avoir. Les conditions générales des e-cartes cadeaux sont consultables sur le site promod.fr.

Les gagnants autorisent à titre gratuit la Société Organisatrice à utiliser leur prénom associé à la première lettre de leur nom, leur code postal et pays, ainsi que toute représentation de leurs images dans toute manifestation publi-promotionnelle (online et offline) liée au Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Les créateurs gagnants autorise notamment la Société Organisatrice à utiliser leur création

Article 9 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion au Site exposés par le Participant sont remboursés, sur justificatifs, sur la base d'une durée forfaitaire de 15 minutes de connexion.

La demande de remboursement des frais de participation doit être envoyée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur au plus tard dans les 30 jours suivant la date de clôture du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Promod, Service Web, Chemin du Verseau, 59700 Marcq-en-Barœul. Les frais de timbres engagés par une telle demande seront remboursés par la Société Organisatrice, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de participation.

Tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 10 - LITIGES ET RESPONSABILITES

Le présent Jeu est soumis à la loi et aux juridictions françaises.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 30

*Mer, Style et Soleil

jours à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante – Promod – Service Client Web – « Jeu « Sea, Style & Sun*» » - Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul.

La Société Organisatrice se réserve le droit en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, de modifier, suspendre, annuler le Jeu, ou toute condition de participation.

La Société Organisatrice pourra ainsi annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, le tirage au sort devait être annulé, reporté ou modifié ou la durée du Jeu écourtée.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable :

1. en cas d'incident de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur du Participant et/ou de sa ligne téléphonique, à l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ;
2. des retards ou avaries occasionné(e)s par la Poste ;
3. de tout autre cas de force majeure et assimilés.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 11 - CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que, excepté dans les cas d'erreurs manifestes, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, des données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants au Jeu s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront

*Mer, Style et Soleil

recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu par la Société Organisatrice sont nécessaires à la prise en compte de la participation de chaque Participant. Ces informations sont recueillies par l'intermédiaire de la création d'un compte WeMood pour accéder au service de création de mood et de vote. Les données Collectées par WeMood pour Promod ne seront pas utilisées à d'autre fin ni transmises à des tiers sans une autorisation exprès des Participants. A l'issu du concours le participant aura la possibilité de se connecter sur le site <https://www.wemood.co/> à partir du compte créé.

Concernant les données relatives à l'inscription au Jeu Promod :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez-vous à notre correspondant informatique et liberté par mail à l'adresse privacy@promod.fr ou par courrier à "Le CIL Promod - Chemin du verseau 59700 Marcq en Baroeul". Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour toute autre information, vous pouvez contacter le service Clientèle de Promod :

Promod

Service Clients Internet – Jeu Sea, Style & Sun* - Chemin du verseau 59700 Marcq-en-Baroeul

E-mail: service@promod.fr

Tél : 03 20 01 14 03

Concernant les données utiles pour accéder au service WeMood :

L'ensemble des données nécessaires à la création du compte WeMood sont détaillées à l'article 12. Données à caractère personnel des [CGU du Service WeMood](#)

Article 13 : Droits de Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de Propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

La marque PROMOD® est une marque déposée par PROMOD SAS.

De plus, le Participant transfère sans exception ni réserve, à titre gratuit, à la société PROMOD tous ses droits de propriété intellectuelle relatifs à la création de son Mood, qu'il s'agisse des droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, d'arrangement, de traduction, de distribution, de location, droit d'exploitation sous toutes ses formes. Les droits sont ainsi cédés pour le monde entier et pour la durée de leur protection légale.

*Mer, Style et Soleil

Il est enfin précisé que conformément aux conditions générales d'utilisation de Facebook du 28 août 2009, tous les Créateurs participants qui choisissent de publier leur Mood sur Facebook accordent à cette dernière une licence non exclusive transférable, sous-licenciable, sans redevance et mondiale pour l'utilisation de leur Mood.

ARTICLE 14 - DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

Le règlement complet est déposé chez maître Marc REGULA, Huissier de justice, 36 rue de l'Hôpital militaire, 59800 Lille.

Le règlement complet peut être consulté en ligne et imprimé à l'adresse suivante (<http://www.promod-jeu.fr>) pendant toute la durée du Jeu. Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par email à service@promod.fr.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.